

COUPE DÉPARTEMENTALE SENIORS + 2020

DAMES
+ 35
+ 45

MESSIEURS
+ 35
+ 45
+ 55
+ 65
+ 70



Responsables des divisions

Si votre équipe évolue en...	Envoyer vos feuilles de matches (report, forfait, réclamation..) à	TELEPHONE
Dames +45 ans Messieurs +45 ans Resp. : LE MORVAN Alain	5 chemin de Caratg 66680 CANOHES Email: alain.lemorvan@wanadoo.fr	04.68.54.47.52 06.85.26.98.47
Dames +35 ans Messieurs + 35 ans Resp. : SICART Herve	7, lotissement L'Orée des chênes 66300 TROUILLAS Email: herve.sicart@orange.fr	06.89.35.81.68
Messieurs + 55 ans Resp. : PATTYN Denis	27 rue Alain Prost 66000 PERPIGNAN Email: denispattyn66@gmail.com	06.59.92.18.41
Messieurs + 65 ans Messieurs + 70 ans Resp. : LECHAT Suzanne	15 Rue des Palmiers 66240 ST ESTEVE Email: abelechat@orange.fr	04.68.51.18.23 06.60.93.34.13

Les Règles Générales

Les championnats par équipes du Comité de Tennis des Pyrénées Orientales sont ouverts à tous les clubs régulièrement affiliés à la F.F.T.

Ils sont soumis aux règles générales applicables à toutes les épreuves notamment à celles des championnats par équipes telles qu'elles sont prévues par les règlements sportifs fédéraux.

Les Devoirs du Club Organisateur

LE CLUB QUI RECOIT DOIT :

- Saisir le résultat de la rencontre obligatoirement le jour même sur la Gestion Sportive.
- **En cas de litige adresser le feuillet bleu de la feuille de match au responsable de la catégorie.**
- En cas de report d'un match (pluie) ou forfait d'une équipe, le responsable de division doit être prévenu obligatoirement.
- Le responsable prend contact avec le responsable de l'équipe adverse au plus tard 72 heures avant la rencontre.
- Le club visité doit mettre à la disposition d'une rencontre : 3 balles neuves par partie de simple.
- **La présence d'un juge arbitre est obligatoire .**

IMPORTANT : TOUTE RECLAMATION NE SERA PRISE EN COMPTE QUE SI ELLE EST PORTEE SUR LA FEUILLE DE MATCH PAR LE CAPITAINE CONCERNE.

Les Rencontres

Les rencontres se dérouleront avec le classement du **9 septembre 2019.**

Coupe Dames +35,+45 ans:

2 simples et 1 double, 1 seule joueuse de simple peut faire le double.

En simple :

- Format 1 : 3sets à 6 jeux.

En double :

- Format 1 : 3 sets à 6 jeux.
- Le double compte 1 point.

L'équipe est composée de 3 ou 4 joueuses. La rencontre se déroulera sur 2 courts et débutera par les simples.

Coupe Messieurs +65, +70 ans:

2 simples et 1 double, 1 seul joueur de simple peut faire le double.

En simple :

- Format 2 :2 sets en 6 jeux, 3ème set : SJD en 10 points.

En double :

- Format 1 : 3 sets à 6 jeux.
- Le double compte 1 point.

L'équipe est composée de 3 ou 4 joueurs. La rencontre se déroulera sur 2 courts et débutera par les simples.

Coupe Messieurs +35 ans, +45ans, +55ans:

3 simples et 1 double , les joueurs de simples peuvent participer au double.

En simple :

- Format 1 : 3 sets à 6 jeux.

En double :

- Format 4 :2 sets à 6 jeux avec point décisif et 3ème set SJD à 10 points.
- Le double compte 1 point.

L'équipe est composée de 3, 4 ou 5 joueurs. La rencontre se déroulera sur 2 courts et débutera par les simples n° 3 et n°2.

Dans toutes les catégories le poids du double ne pourra être inférieur à 20 points.

La Phase Finale

Si une rencontre de phase finale se solde par un résultat nul, une **partie supplémentaire décisive de double est disputée.**

Celle-ci se déroule **15 minutes** après la fin du dernier double sous la seule forme **d'un super jeu-décisif en 10 points (avec 2 points d'écart).**

Chaque équipe de ce "super double" est composée à partir de la liste des joueurs figurant sur la fiche de composition de l'équipe remise par le capitaine au juge-arbitre avant le début de la rencontre.
Le poids du double ne pourra être inférieur à 20 points.

Les joueurs disqualifiés par le Juge-Arbitre ou forfait durant la rencontre ne peuvent prendre part à cette partie.

L'équipe vainqueur de ce "super double" sera déclarée vainqueur de la rencontre.

Le Joueur « Brulé »

Tout joueur qui fait partie de la liste type d'une équipe et qui participe à 2 rencontres pour le compte d'une autre équipe évoluant en division supérieure est considéré comme appartenant à cette autre équipe.

Ce joueur ne pourra donc plus participer à une rencontre avec son équipe de départ.

Dans une même division, 1 joueur ne peut pas jouer dans 2 équipes différentes.

Elaboration de la liste-type des joueurs

La liste-type est établie conformément au classement officiel des joueurs. Elle sera **composée des 3 meilleurs joueurs du club désirant prendre part à la compétition.**

Tout joueur licencié la veille d'une rencontre peut prendre part à celle-ci s'il a un classement égal ou inférieur au dernier de la liste.

Avant chaque rencontre, la liste-type des équipes devra être présentée au JA.

Décompte des points

Equipe Vainqueur	3 points
Match nul	2 points
Equipe Perdante	1 point
Equipe Disqualifiée	0 point
W.O. non justifié	-2 points
Simple	1 point
Double	1 point

Saisie du Score des Rencontres par Internet

Vous devez IMPERATIVEMENT saisir la feuille de match dès la fin de la rencontre.

- Allez sur le site www.comite.fft.fr/pyrenees-orientales

- Puis sur 

- Cliquez sur « Saisie de résultats » puis les étapes sont les suivantes :
 - 1 – Choisir le millésime : 2020
 - 2 – Saisir votre code club : 60 66----
 - 3 – Choisir la date de rencontre théorique
 - 4 – Niveau hiérarchique : comité
 - 5 – Choisir le sexe
 - 6 – Choisir la catégorie
 - 7 – Cliquez sur « Rechercher »



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS

GESTION DES CHAMPIONNATS

Liste des rencontres pour la saisie

Recherche

Millésime	200
Club	<input type="text"/>
Date de rencontre theorique	<input type="text"/>
Niveau hiérarchique	(Aucun)
Sexe	(Aucun)
Catégorie	(Aucun)

Rechercher

Calendrier de la Coupe Départementale Senior + 2020

Date limite d'inscription des équipes dans l'ADOC	23/09/2019
Parution des dossiers	07/10/2019
Date de début du championnat	12/10/2019
Dates des Finales	16/05/2019 à Grand Stade Les Capellans

Composition des divisions 2020

+35 ans Dames, +35 ans Messieurs, +70 ans Messieurs :
Le premier de poule est champion départemental

+55 ans Messieurs :
Les deux premiers de chaque poule participent au tableau final
(1^{ère} ou 2^{ème} division)
Division 1: le dernier de chaque poule descend en 2^{ème} division
Division 2 : les finalistes montent en 1^{ère} division

Division 1:
Argeles 1
Canet 1
Ille sur Tet 1
Laroque 1
Le Barcares 1
Le Barcares 2
Le Soler 1
Prades 1
Saint Estève 1
Saint Génis 1

Division 2 :
Collioure 1
USCMV 1
+ toutes les autres
équipes inscrites

+45 ans Dames, +45 ans Messieurs :
Les 2 premiers de poules participent au tableau final

+65 Messieurs :
Division 1 : 1 poule unique
Le 1^{er} est champion
Le dernier descend en 2^{ème} division
Division 2 : Les 2 premiers de chaque poule sont qualifiés pour
le tableau final.
Le vainqueur monte en 1^{ère} division

Division 1 :
Ceret 1
Salanque 1
Saint Cyprien 1
Saint Génis 1
USAP 1
USCMV 1

Division 2 :
toutes les autres
équipes inscrites